

**GUIDE D'ACCUEIL
DU
REGIMENT DU SERVICE MILITAIRE
ADAPTE
DE NOUVELLE-CALEDONIE**



Site Internet:
www.rsma.nc
Facebook:
RSMA-NC, c'est CHOC

Covid-19

En Nouvelle-Calédonie, le virus ne circule pas et nous vivons normalement. La contrepartie est une politique très strict d'accès au territoire. Concrètement, la Nouvelle-Calédonie est souveraine en matière de politique sanitaire, de règles de confinement et de planification des vols commerciaux.

Le protocole de la DASS NC que nous appliquons est susceptible de changer en fonction des évolutions scientifiques. (cf. site internet de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales NC/ www.dass.gouv.nc).

A l'heure actuelle, le protocole d'arrivée impose un test PCR 72h avant le vol pour toute la famille (enfants de plus de 11 ans). Seuls les tests négatifs auront l'autorisation d'embarquer. En cas de positivité, prendre contact avec son antenne médicale de rattachement.

Lors du débarquement, à l'aéroport, les autorités sanitaires vous remettons l'arrêté officiel de confinement pour 14 jours que vous réalisez à l'hôtel ou sur site militaire selon un protocole strict sanitaire validé par la DASS NC et à respecter scrupuleusement.

A l'issue de la quatorzaine, tous les membres de la famille incluant aussi les enfants de moins de 11 ans bénéficieront d'un nouveau test PCR qui en cas de résultat négatif permettra la sortie du confinement.

Vous aurez un suivi médical deux fois par jour avec prise de température et surveillance des symptômes. En cas de suspicion de COVID, un test PCR sera réalisé. Si, il est positif, la personne est transférée au Médipole, Centre Hospitalier Territorial Gaston Bourret à DUMBEA.

En fonction de l'évolution des protocoles de la DASS NC, la quatorzaine pourrait être modifiée selon la stratégie vaccinale, et selon la preuve d'une sérologie ELISA en faveur d'une infection ancienne guérie, associée à une PCR négative avant vol.

Cependant à l'heure actuelle, l'étude de cette modification n'a toujours pas été validée.

Pour vous tenir informé des évolutions, voir le site de la DASS-NC spécial COVID sur ce lien : <https://gouv.nc/info-coronavirus-covid19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>

ATTENTION

Les pages de ce guide où figure de logo  ont des informations qui peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Le SOMMAIRE

1. LE MOT DU CHEF DE CORPS PRÉPARATION A LA MUTATION
2. PRÉPARATION AU DÉMÉNAGEMENT
3. INFORMATIONS PRATIQUES
4. CONTACTS

ANNEXE 1 : GARNISON DE KOUMAC20

1. SITUATION
2. HISTORIQUE
3. LA VIE À KOUMAC

ANNEXE 2 : GARNISON DE KONÉ

1. SITUATION
2. HISTOIRE
3. TOURISME
4. SERVICES
5. LOISIRS
6. PRATIQUES UTILES

ANNEXE 3 : GARNISON DE BOURAIL

1. LOGEMENT
2. ENSEIGNEMENT
3. SANTE
4. LES BANQUES
5. LOISIRS





**Régiment du Service Militaire Adapté
De Nouvelle-Calédonie**

KOUMAC, LE 07 JANVIER 2021.



Officier, sous-officier, engagé volontaire de l'armée de Terre et du Service militaire adapté.

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être désigné pour servir au sein du régiment du Service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie et naturellement, les premières questions se posent. Afin de répondre à vos interrogations ce guide a donc été rédigé pour vous.

Vous allez vivre une expérience unique, dans un environnement étonnant, tant sur le plan géographique, culturel et humain que dans la nature de la mission que vous recevrez.

Dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle dépendant du ministère des Outre-mer, le SMA est destiné à la formation et à l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans, les plus éloignés du marché de l'emploi. Riche par la dimension humaine qui l'anime et noble par le but final qu'elle se fixe, cette mission requerra de votre part, faculté d'adaptation, esprit d'équipe, investissement personnel et sens du contact.

Mais cette mission doit être préparée avec attention que vous soyez muté à Koumac, Koné, Bourail ou Nouméa.

Afin de préparer au mieux votre arrivée, je vous incite donc vivement à suivre avec votre conjoint, l'une des journées d'informations dispensée par l'EMSOME.

En outre, pour ceux qui seront au contact direct des volontaires comme formateur, une information particulière organisée par le COM.SMA à Périgueux devrait être présentée.

Vous pourrez également utilement consulter le site Internet du régiment, www.rsma.nc ou celui des Forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC) www.forcesarmees.nc.

Vous y trouverez les informations que nous avons jugées nécessaires pour faciliter votre installation et votre intégration. N'hésitez pas à demander des précisions à votre prédécesseur sur le plan professionnel (à l'exception des quelques nouvelles créations de postes dont le personnel se verra attribuer un correspondant métier) et à votre futur parrain sur le plan familial.

La page Facebook du RSMA-NC vous donnera également une idée des activités quotidiennes du régiment.

La situation immobilière restant tendue sur Koné, Koumac, Bourail et Nouméa, vous serez logé dans un logement correspondant à votre composition familiale et votre grade. Petite particularité à Bourail, une partie du personnel pourra bénéficier de logements domaniaux dans le camp de Nandaï (à 7km). Les autres seront logés dans le village.

Ainsi, l'autorisation de venue de votre famille ne sera accordée par le commandement du RSMA-NC que lorsque les conditions optimales d'accueil seront remplies.

Il est donc essentiel pour nous de connaître au plus tôt, et très précisément, votre situation familiale (composition de la famille qui doit rejoindre le territoire, enfants à naître ou restés en métropole, etc...).

Certaines situations devront peut-être alors nécessiter une date de mise en place de la famille différée par rapport à la vôtre, même si je suis bien conscient des contraintes engendrées par un si long voyage pour un parent seul avec ses enfants.

En période COVID et en l'état actuel de nos connaissances, vous serez pris en compte par les FANC afin de rejoindre un hôtel réquisitionné sur NOUMEA afin d'y effectuer une quatorzaine. Prévoyez donc deux semaines en autonomie vestimentaire, couches pour les petits, jeux, médicaments, lessive...

A la fin de cette quatorzaine, un test PCR sera effectué pour s'assurer de la possibilité de votre sortie. Ensuite, un bus vous récupèrera jusqu'à votre destination.

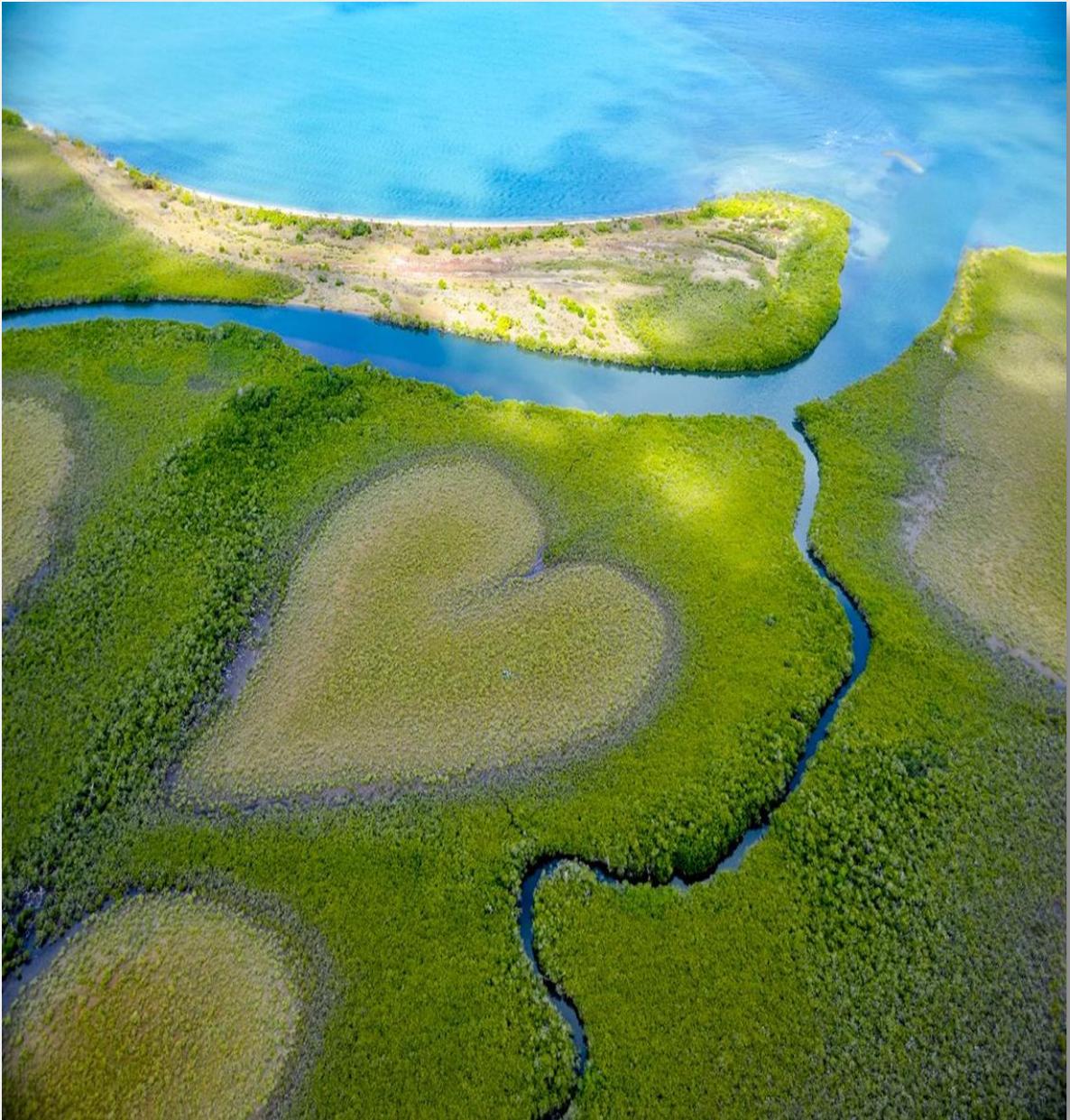
La pandémie étant évolutive, ces informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Il est à noter qu'à ce jour, il n'y a pas de COVID en Calédonie.

Nous vivons donc, après cette quatorzaine, comme avant 2020 en métropole. C'est-à-dire sans masque, sans distanciation sociale...

Une fois arrivée dans votre garnison, vous serez accueilli par votre parrain désigné parmi les cadres ayant déjà au moins un an sur le territoire. Il vous aidera ainsi que votre famille dans votre installation et les premières démarches.

Je vous souhaite dès à présent la bienvenue, à vous et à votre famille. Nous sommes heureux de bientôt vous compter parmi nous.

Lieutenant-colonel (TA) Fabien PAUL
Commandant le RSMA-NC





1. PRÉPARATION AU DÉMÉNAGEMENT, FORMALITÉS

Tout commence dès la réception de votre OMIP.

Pour rappel, la Nouvelle-Calédonie est astreinte à un régime particulier et de nombreux services que vous trouvez en France ne sont pas valables ici.

1.1. ADMINISTRATIF

Assurez-vous que le responsable Concerto/Louvois/Source solde de votre affectation actuelle à bien transmis votre OMI au CIAS de Nancy. Dans le doute, consultez-le pour tous les points qui suivent :

- **Dossier de déménagement.**

Vous devez rapprocher de votre GSBDD de rattachement pour la constitution de votre dossier déménagement.

Beaucoup trop de dossiers arrivent incomplets, ce qui provoque des retards et des difficultés de remboursement des 10 % restant. Constituez un dossier qui doit être impérativement avec vous le jour de votre arrivée et non dans la caisse maritime. Vous y mettrez la totalité des documents de votre déménageur, au départ et à l'arrivée.

À l'arrivée, exigez de votre déménageur la lettre de voiture, la déclaration import/export, le connaissance maritime et surtout les factures originales signées avec le tampon du déménageur et la mention « acquitté ».

- **CPG (concession de passage gratuit)**

La demande de CPG famille est une demande personnelle qui engage et conditionne la possibilité de voyager en famille. Cette demande est des plus urgentes et doit être entreprise dès réception de l'OMI afin de garantir la possibilité de voyager en famille.

La CPG conditionne l'autorisation de venir en famille. Celle-ci est délivrée par le chef de corps du RSMA-NC en fonction des capacités d'hébergement locales suite au message type devant être envoyé au RSMA-NC.

Cette possibilité pourra aussi être remise en cause par les capacités ou disponibilités des vols.

Dès réception de l'ordre de mutation, établir la demande de CPG pour la venue de votre famille auprès de votre trésorier et la demande d'autorisation de venir en famille.

Cette démarche s'effectue en quatre temps :

- 1^{er} temps : faire la demande d'autorisation de venir en famille au CDC du RSMA-NC ;
- 2^e temps : vous effectuez vos démarches de demande de CPG pour votre famille ;
- 3^e temps : le régiment accorde la venue de votre famille ;
- 4^e temps : le GSPI s'occupe des réservations de billets d'avion pour vous et votre famille.

Attention : la CPG ne garantit aucunement que votre famille voyage sur le même vol que vous.

Il s'agit seulement d'une décision de prise en charge financière du billet de la famille ou une question de disponibilité sur les vols.

Le GSPI éditera votre convocation *individuelle* à l'embarquement dès édition de votre OMI par la DRHAT, sans corrélation initiale avec la CPG.

L'autorisation de venue de famille est du seul ressort du chef de corps du RSMA-NC, en fonction notamment des possibilités de logement sur le territoire. C'est sur accord du RSMA-NC que le GSPI tâchera ultérieurement de placer votre famille sur votre vol, et vous enverra la convocation d'embarquement de la famille **à votre adresse de repli**.

Il est donc important de pouvoir bénéficier d'une adresse de repli si votre famille venait à devoir vous rejoindre ultérieurement.

- **Habillement**

Dès la désignation sur le TSHM, il est important de commander rapidement les effets nécessaires via e-DPC sur Intradef, afin de pouvoir rapidement lancer les diverses confections chez le Maître Tailleur de rattachement (écussonnage, galonnages, confections...). Une fois l'ensemble des travaux effectués, il faut veiller à clôturer le carnet d'habillement dématérialisé auprès de l'officier du matériel du GSBdD et récupérer la version papier qui sera transmise au SMCA lors du circuit d'arrivée.

1.2. SÉCURITÉ SOCIALE ET MUTUELLE

Le système métropolitain de sécurité sociale ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie qui dispose d'un régime spécifique.

La protection sociale repose sur la Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des Travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et les mutuelles. L'ensemble de la population active adhère à un régime d'assurance maladie unique et obligatoire, le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) qui intègre tous les fonctionnaires, qu'ils soient territoriaux ou d'État, mais aussi les travailleurs indépendants et les professions libérales. Le RUAMM est administré par la CAFAT.

Étant affecté en Nouvelle-Calédonie pour une durée supérieure à 6 mois, vous serez obligatoirement affilié par le bureau gestion du personnel du régiment lors de votre circuit d'arrivée. À ce titre, vous êtes assujettis à une cotisation appliquée au traitement brut indexé et ne cotisez plus à la sécurité sociale. Les délais pour obtenir la carte d'adhérent CAFAT sont parfois longs mais un numéro vous sera donné assez rapidement et permet de faire toutes les démarches.

- **Prestations familiales**

En Nouvelle-Calédonie, les prestations familiales du personnel des armées sont versées par les organismes payeurs de rattachement (CERH Air, Terre et Mer) directement sur la solde du personnel militaire ou la rémunération du personnel civil.

Avant votre départ de métropole, il est impératif de signaler votre mutation en Nouvelle-Calédonie à votre caisse d'allocations familiales (CAF) et ce, quel que soit le nombre d'enfants.

Celle-ci devra établir un certificat de mutation des prestations familiales, arrêté comme suit :

- au dernier jour du mois précédent votre affectation pour les personnels affectés le 1er du mois (ex : muté le 01/08, certificat établi au 31/07) ;
- au dernier jour du mois de rattachement dans l'affectation pour les personnels affectés en cours de mois (ex : muté le 10/08, certificat établi au 31/08) ;

L'expérience montre cependant que cette transmission est souvent imparfaite. Il est donc vivement conseillé d'être en possession d'un exemplaire du certificat de cessation de paiement lors de votre arrivée sur le territoire.

Au cours de votre circuit d'arrivée au sein de la direction des ressources humaines (DRH), un dossier d'inscription CAFAT et RUAMM vous seront remis par les secrétaires.

Il est préférable avant l'arrivée sur le territoire d'avoir un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (célibataire ou PACS/ concubinage) afin de ne pas retarder votre inscription et le traitement de votre dossier.

Un document qui complètera votre dossier sera rempli au sein de la cellule (déclaration d'affiliation d'un fonctionnaire).

Pour les membres de votre famille restés en métropole, il vous sera possible :

- soit de les affilier à la CAFAT en présentant une attestation de désinscription de votre CAF de rattachement ;
- soit de les maintenir inscrit à votre CAF de rattachement en présentant un justificatif de non désinscription.

- **Sur le plan de la mutuelle,**

Deux options s'offrent à vous :

1/ Rester affilié à la mutuelle UNEO

Dans ce cas, n'oubliez pas d'écrire à votre mutuelle pour l'avertir que vous êtes muté en Nouvelle-Calédonie en y joignant votre ordre de mutation. Les démarches peuvent être effectuées en vous connectant à votre compte en ligne. Les formulaires correspondant à l'option choisie peuvent être scannés et envoyés avec la demande de modification. Vos feuilles de

remboursement suite à des soins seront à adresser à la CAFAT (temps de traitement par la CAFAT : environ un mois. Il faudra ensuite les envoyer à MSH international. En pratique, il vous faut attendre deux à trois mois pour être remboursé complètement des frais de santé, ce qui peut parfois être long.

2/ S'affilier à une mutuelle locale

Deux mutuelles sont possible, la mutuelle MPL et la mutuelle du commerce. Si vous êtes affilié à une mutuelle locale, c'est directement à la mutuelle qu'il convient d'envoyer vos feuilles de remboursement. Le remboursement peut être plus rapide.

Remarque : sur le plan fiscal, en Nouvelle-Calédonie, les cotisations mutuelles sont déductibles de vos revenus.

Les site utiles :

<http://www.groupe-uneo.fr>: site internet de la mutuelle UNEO

www.cnms.fr : site Internet de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale.

www.cafat.nc : site Internet de la Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des Travailleurs. Formulaire CAFAT: liste des documents à fournir pour inscrire un de vos bénéficiaires. Formulaire et documents à remettre au bureau gestion du personnel à votre arrivée.

www.mpl.nc: site internet de la Mutuelle MPL adresse : 85 bis, rte de l'anse VATA- Trianon BP 8183 Nouméa CEDEX.

www.mutuelleducommerce.nc : site internet de la Mutuelle du commerce adresse 195 rue Roger Gervolino Aéroport BP P2 98851 Nouméa cedex.

1.3 LOGEMENTS

Les familles sont principalement logées en fonction de la situation familiale.

Le logement est meublé et doté en électroménager nécessaire (four à gaz ou électrique, gazinière ou plaques de cuisson, réfrigérateur, congélateur au cas par cas, lave-linge). Un sèche-linge peut être utile mais il sera à votre charge. Les fours micro-ondes ne sont pas fournis.

De même pour les personnes souhaitant venir avec un lave-vaisselle, il faut savoir que toutes les cuisines ne sont pas forcément équipées pour en accueillir un, les frais éventuels de mise en place seront à la charge du futur locataire. Enfin, si vous souhaitez emporter un barbecue à gaz, il faut noter que certains systèmes de détendeur (« Clipso » par exemple) n'existent pas en Nouvelle-Calédonie.

L'accroissement de la population en Nouvelle-Calédonie rend difficile la location de villas. Le bureau logement du régiment tente de répondre à tous les besoins.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec votre prédécesseur ou votre parrain, ils pourront vous donner tous les renseignements utiles pour votre logement.

La composition de la famille rejoignant le territoire doit être clairement précisée auprès de vos futurs présidents de catégorie ou parrain ; tous les éléments transmis au plus tôt (dont la date de naissance des enfants) pourront être pris en compte pour la commission d'attribution des logements présidée par le commandant en second (la commission se tient en général en avril).

Si tous les renseignements nécessaires parviennent au RSMA-NC le plus rapidement possible, alors les logements seront attribués suffisamment tôt et les parrains pourront donner des consignes précises sur les futurs logements. L'idéal, bien entendu est que le logement qui vous est attribué le soit avant le départ de votre caisse maritime.

Les logements sont dotés en fonction de **la famille rejoignant le territoire**.

Le calcul de votre loyer vous sera indiqué à votre arrivée, il est de 10% de votre solde indexée.

Quelques conseils pratiques :

- Voir avec votre parrain la possibilité de prendre RDV avec OPT (PTT local), EEC, banques afin d'accélérer votre installation.
- Prendre des rideaux occultant, en effet les villas sont souvent équipées de volets qui laissent passer la lumière (voire pas de volets du tout), toutefois on trouve tout sur place mais ça reste

plus onéreux.

- Il peut être intéressant de se munir d'un groupe électrogène. Ce matériel peut s'avérer très utile en cas de cyclone.
- Le régiment ne fournit ni barbecues, ni parasols, ni lampes de chevet, ni lave-vaisselle, ni sèche-linges, ni micro-ondes, ni mobilier de jardin ou ventilateur.
- Les piscines, compte tenu du climat en Nouvelle-Calédonie, sont appréciées, se renseigner avec le parrain quant à l'espace disponible. Les produits de la marque INTEX sont rares en NC, la marque BESTWAY est celle que vous trouverez essentiellement. Les deux marques ne sont pas forcément compatibles.
- La grande majorité des villas n'a pas de garage et disposent très rarement d'un abri de jardin. Les vols d'opportunités se sont intensifiés au cours du 2^e semestre 2020, l'achat d'un abri de jardin est recommandé pour y stocker les vélos, la tondeuse ou débroussailleuse afin d'éviter d'avoir à les mettre dans la maison. Suite à la recrudescence des vols, tous les moyens passifs à la sécurisation de votre villa sont recommandés (antivol, alarme, détecteur de présence...).
- Une fiche de passation d'équipements peut être rédigée par l'ancien occupant. Cette fiche liste les éventuels équipements (abri de jardin, aménagements extérieurs, etc..) qu'il a mis en place dans le logement où vous lui succéderez et qu'il vous propose de récupérer ou de racheter. Cette démarche reste personnelle.
- Le RSMA-NC ne prête pas de matériel pour l'entretien du jardin. Vous aurez la possibilité de louer ou acheter des tondeuses ou débroussilleurs à Koumac ou Koné. Certains terrains sont accidentés, le débroussilleur fait aisément l'affaire, venir avec son matériel est vivement conseillé. Vous pourrez également louer les services d'un jardinier (environ 10 000 CFP / 84 euros).

L'assurance habitation est obligatoire, vous pouvez y souscrire auprès de l'AGPM ou bien auprès d'un autre assureur localement. Il est possible d'engager cette démarche dès lors que vous connaissez l'adresse physique de votre logement. Une copie devra être fournie au Bureau Logement dans les plus brefs délais suivant votre installation.

2. PRÉPARATION AU DÉMÉNAGEMENT

2.1. TRANSITAIRES

Avant votre départ, demandez à votre déménageur les coordonnées du transitaire qui assurera la livraison de vos effets personnels jusqu'à Koné, Koumac ou Bourail. À votre arrivée vous pourrez le contacter pour fixer la date de la livraison. Peu de déménageurs livrent les véhicules, cependant certains le font, c'est à préciser au départ.

2.2. DÉMÉNAGEURS

Veiller à bien étudier les clauses de vos contrats de garde-meuble avec votre déménageur de métropole pour ne pas vous retrouver lié avec lui pour le retour par des clauses financières exorbitantes (bien préciser votre destination : Koumac/Koné/Bourail et non pas Nouméa). Sur le devis, mettre absolument votre adresse de livraison à Koumac, Koné, Bourail ou Nouméa !

2.3. TRANSPORT D'ANIMAUX

La mise en quarantaine sur le territoire est à nouveau possible en Nouvelle Calédonie. Il vous est vivement conseillé de prendre contact avec la DAVAR (Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales) pour ce qui est des démarches d'importation, quarantaine, etc. : <https://davar.gouv.nc/>

2.4. INFORMATION DOUANES

Des brochures concernant le transfert de résidence, les franchises diverses et taxations des colis postaux sont téléchargeables au lien suivant :

<http://www.douane.gouv.nc/portal/page/portal/douane/particuliers>

- **FRANCHISE DES DROITS ET TAXES :**

« La franchise des droits et taxes peut n'être accordée à toute personne qui transfère sa résidence normale en Nouvelle- Calédonie, pour ses biens personnels qui ont été acquis aux conditions générales d'imposition du marché intérieur en métropole, dans un département ou territoire d'Outre-Mer ou dans un pays étranger, et qui ont été réellement affectés à l'usage de l'intéressé dans le territoire de provenance, depuis au moins :

- dix-huit mois avant le transfert de résidence, en ce qui concerne les caravanes, les habitations transportables, les bateaux de plaisance, les avions de tourisme ;
- dix-huit mois, pour les véhicules automobiles à condition qu'ils soient âgés de moins de vingt-quatre mois au jour de la déclaration d'exportation ;
- trois mois pour les autres biens importés par les personnes en provenance de l'Union européenne ou d'un pays ou territoire associé. »

- **ARMES**

Vous souhaitez importer vos armes en Nouvelle-Calédonie, vous devrez effectuer des demandes auprès de différentes administrations :

- Haut-commissariat de la République de la Nouvelle-Calédonie pour autorisation d'importation
- Douane Françaises pour autorisation d'Exportation d'arme à feu CAT Cet D (LEAF)
- MINARM pour autorisation d'Exportation d'arme à feu CAT B (LEMG) Bien comprendre :

Vous devez avoir les autorisations de la douane pour sortir le matériel de France et les autorisations du haut- commissaire de Nouvelle Calédonie pour importer le matériel.

Demande d'importation

Toute importation d'arme en Nouvelle-Calédonie est soumise à une autorisation du Haut-commissariat de la République. La demande doit être adressée par le propriétaire de l'arme avant le départ effectif de métropole, à l'adresse suivante :

Haut-commissariat de la République

Direction de la réglementation et de l'administration générale Bureau des armes et munitions

BP C5

98848 NOUMEA CEDEX NOUVELLE-CALEDONIE

Demande d'exportation

Vous résidez en métropole et vous déménagez bientôt en Nouvelle Calédonie. Vous devez transmettre les documents suivants :

- LEAF ou LEMG (selon la catégorie et la percussion de l'arme)

La demande de LEAF

En effet, l'exportation de certaines armes à feu requiert une autorisation, dénommée licence d'exportation d'armes à feu (LEAF) qui est établie sur le formulaire **Cerfa n° 15025*01** (ce cerfa est téléchargeable sur les sites suivant :

- <http://www.douane.gouv.fr/articles/a11937-formulaires-armes-materiels-de-guerre-et-biens-a-double-usage>
- www.vosdroits.service-public.fr

Les armes classées en catégorie B à percussion annulaire, C et D sont soumises à licence d'exportation d'armes à feu.

Le formulaire dûment renseigné, accompagné des documents nécessaires au traitement de la demande :

- photocopie d'une pièce d'identité,
- photocopie soit du permis de chasser délivré en France ou à l'étranger et du titre de validation de l'année en cours ou de l'année précédente soit d'une licence de tir française en cours de validité,
- photocopie de l'autorisation préfectorale d'acquisition et de détention pour les armes de catégorie B.

La LEAF doit être envoyée en quatre exemplaires et accompagnée des justificatifs demandés au bureau E2.

La demande de LEMG

Les demandes de licence d'exportation de matériel de guerre (LEMG) sont établies sur le formulaire **Cerfa n° 14942*02**. Les demandes sont adressées par voie électronique sur la plateforme "Mon service public". À titre exceptionnel, les demandes peuvent être adressées, au format papier, au ministère des armées, à l'adresse suivante :

Ministère des Armées - Direction générale de l'armement 60, boulevard du Général Varlin
75509 Paris CEDEX 15.

Les armes classées en catégorie B à percussion centrale sont soumises à licence d'exportation de matériel de guerre. Une fois la demande instruite, l'autorisation d'exportation est notifiée par la Direction générale des douanes et droits indirects (bureau comint2). L'autorisation est valable trois ans à partir de la date de délivrance.

Cette autorisation doit être présentée lors de l'accomplissement des formalités douanières.

Transports et Formalités

En matière de transport et d'expédition de ces armes, il faut se référer aux articles R 315-15 à R315-17 du code de la sécurité intérieure (colis séparés et envoi suivi).

En ce qui concerne les autres formalités douanières et fiscales, il convient de se rapprocher du service téléphonique Infos Douane Service :

Téléphone : [0811 20 44 44](tel:0811204444) / [+33 1 72 40 78 50](tel:+33172407850) (appel depuis l'étranger)

Courriel : ids@douane.finances.gouv.fr

Les références réglementaires citées ci-dessus sont consultables sur le site internet Legifrance selon les liens <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do> pour les articles des codes et <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do> pour les autres textes.

Compte tenu des délais de traitement, l'ensemble des autorisations doivent être délivrées avant tout mouvement des armes.

3. INFORMATIONS PRATIQUES

Les informations ci-dessous sont issues du PAM 2020. Il est de votre responsabilité de vérifier auprès des compagnies aériennes et des services des douanes que celles-ci n'aient pas évolué

3.1. VOTRE VOYAGE

La référence du dossier de votre voyage vous sera communiquée par message par le GSPI, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement sur le site des compagnies aériennes que vous utiliserez. Vous pourrez y choisir votre (vos) place(s) et éventuellement le menu de vos repas, voire souscrire à un supplément de bagages. Attention cependant, vous utiliserez deux compagnies aériennes, assurez-vous de pouvoir le faire pour les deux.

Votre premier voyage vous emmène la plupart du temps à Tokyo (11 heures de vol), l'escale peut varier d'une à plusieurs heures. Les Japonais sont très rigoureux, respectez donc les consignes de sécurité (en particulier le transport de piles/accus au lithium qui doivent voyager en cabine).

De Tokyo à Nouméa (10 heures de vol), vous prendrez certainement part à un vol de la compagnie calédonienne AIRCALIN.

En règle générale, les voyageurs ont droit à 2 bagages de 23 Kg chacun, un bagage cabine de 5 Kg et un bagage à main de moins de 3 Kg. Le site des compagnies aériennes vous indiquera sous quelles conditions vous pouvez transporter les batteries lithium par exemple ou toute autre marchandise particulière.

Le site des douanes de Nouvelle-Calédonie <https://douane.gouv.nc/particuliers/les-voyageurs> détaille ce que vous pouvez importer et la quantité maximale, les denrées alimentaires sont particulièrement ciblées.

Assurance rapatriement :

Il est vivement conseillé de souscrire une assurance rapatriement visant à couvrir les frais d'un retour temporaire en cas d'évènement familial grave survenu en métropole ou de rapatriement sanitaire.



3.2. VOTRE ACCUEIL

Accueil à l'aéroport :

A l'aéroport de la TONTOUTA, le Bureau Soutien Acheminement de l'EMIA assisté de la DICOM-GSdD NC contrôle et assiste le personnel des FANC, au départ comme à l'arrivée.

Vous serez attendus et accueillis par un cadre de la division administration du personnel (DAP) de la DICOM-GSdD NC en zone d'arrivée avant l'accomplissement des formalités de douane et d'inscription phytosanitaire.

Contact : EMIA/BSA cellule voie aérienne :

Tel : 00 687 29.25.31

Port : 00 687 98.98.86

Fax : 00 687 29.24.51

E-mail : transitmil-noumea-vac@laposte.net

Votre parrain ou votre unité d'affectation viendra vous accueillir à l'aéroport et assurera votre transport jusqu'à votre logement.

COVID-19

Si la situation sanitaire l'exige (confinement) vous serez pris en compte par la cellule accueil PAM et acheminés en bus jusqu'à votre lieu de quarantaine.



Circuit administratif à l'arrivée sur le territoire :

Pour votre circuit, un certain nombre de documents sont nécessaires. Aussi, vous devrez munir des documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité à jour ;
- Un RIB local ;
- Une photo d'identité du conjoint, si besoins d'une carte conjoint de militaire ;
- Dossier OPEX à jour

Votre parrain vous accompagne pour effectuer les démarches administratives :

AVANT L'ARRIVEE :

Il assure les prises de rendez-vous avec les différentes administrations et il apporte son conseil.

AU COURS DE LA SEMAINE PRECEDENT L'ARRIVEE :

- Il passe au bureau logement pour y retirer l'attestation d'attribution du logement afin de faire ouvrir, si besoin les compteurs d'eau, d'électricité (demande une procuration au nouvel arrivant), puis récupère les clés du logement ;
- Il visite le logement afin de préparer au mieux l'arrivée de la famille (nettoyage en cas d'une longue période d'inoccupation du logement, approvisionnement du réfrigérateur, mise en place d'une bouteille de gaz, remplacement des matelas, présence d'un lit « bébé » si besoin, etc...) ;
- Perçoit une caisse « popote ».

APRES L'ARRIVEE :

- Il prévoit dès les premiers jours une visite de la ville et des principaux centre d'intérêt ;
- Fait faire une reconnaissance du lieu de travail (préalablement au circuit d'arrivée), des écoles, des administrations, des grands commerces, clubs sportifs...

En raison de la crise sanitaire, le circuit administratif d'arrivée peut évoluer sur sa forme, votre parrain vous informera sur les éventuelles évolutions. Des personnels du RSMA vous récupèrent à l'issue de votre **quarantaine**. Pendant celle-ci, le RSMA est associé à votre soutien, et le détachement de Nouméa sera votre contact pour toute demande ainsi que votre parrain.

ARRIVEE DE VOS EFFETS DE METROPOLE :

Il est impératif que votre transporteur vous fournisse la date de livraison en Nouvelle-Calédonie, ainsi que le nom du bateau qui assurera le transport de vos effets.

En moyenne, au minimum 1 fois par semaine, un bateau porte-conteneurs arrive à Nouméa. En général, une fois le règlement des formalités douanières effectué, le contenu de vos effets vous sera livré dans les 48h pour Nouméa et sa périphérie. Il faudra compter un minimum de 72h pour

une livraison sur les autres communes. Vous devez prendre contact avec votre déménageur ou votre transitaire qui effectuera les démarches nécessaires et vous informera sur les délais de livraison.

Points particuliers

Préalablement à la liquidation de votre dossier de déménagement vous devez adresser votre « livret administré » (disponible sur le site du SCA à l'adresse suivante).

<http://portailcommissariat.intradef.gouv.fr/page-espace/portail-des-frais-de-d%C3%9placement/livrets-des-administr%C3%A9s>

En version inscriptible par courriel à : dicom-nc.resp-dpt-frais-dplcm.fct@intradef.gouv.fr
Normalement, le correspondant de votre GSBDD effectuera la procédure.

- Vous devez liquider votre dossier de déménagement dans un délai de huit mois après la perception de l'avance.
- Il est conseillé de garder le dossier d'arrivée (notamment la concession de passage gratuit) qui servira pour votre départ de Nouvelle-Calédonie.
- Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le correspondant changement de résidence de la DICOM-GSBdD NC/DAP : 00 687. 29.25.81.
- Dans l'attente de la livraison de vos effets, une « caisse popote » (vaisselle, batterie de cuisine, électroménager courant...) peut vous être prêtée par le SMCA du régiment. Elle sera à réintégrer dès réception de votre déménagement.

3.3. SANTÉ

L'indice UV est très élevé en Nouvelle-Calédonie, (jusqu'à 17), pensez à disposer de crèmes solaires adaptée à l'âge des membres de votre famille dès votre arrivée.

Du fait des risques de dengue, il est possible d'acheter des produits répulsifs cutanés contre les moustiques en pharmacie en métropole avant votre départ, et de se faire rembourser par la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) dans la limite de trois flacons par personne (il faut joindre l'ordre de mutation à la facture).

Cette demande de remboursement est à adresser à l'adresse suivante :

CNMSS

Service des droits et des prestations de soins hors France 247 avenue Jacques Cartier
83090 TOULON CEDEX 9
(Tel : 04 94 16 36 00)

- Si vous prenez un traitement spécifique pensez à vous munir du traitement en quantité suffisante (au moins trois semaines à partir de la date de votre arrivée sur le territoire), **en particulier s'il y a un confinement**.
- Vérifiez vos contrats de mutuelle et d'assurance vie afin qu'ils soient valables en Nouvelle Calédonie.

3.4. BANQUES LOCALES

On trouve en NC des filiales locales des grands groupes bancaires métropolitains.

L'ouverture d'un compte bancaire local est obligatoire notamment pour les frais de remboursement de la CAFAT.

L'immense majorité des commerces acceptent les CB de métropole, ainsi que tous les distributeurs automatiques (au moins trois à Koumac et quatre à Koné), qui vous permettent donc de régler le reste en numéraire. Les frais bancaires des banques locales peuvent être importants.

En revanche, les chèques métropolitains ne sont pas acceptés : pensez à faire annuler le renouvellement de vos chéquiers à votre départ.

En complément d'informations, la BCI, la Société Générale et l'OPT (se renseigner pour les autres) permettent d'ouvrir un compte depuis la métropole et donc de l'approvisionner avant le départ, en règle générale comme le taux de change est fixe les banques ne prennent pas de frais bancaires pour les virements de banque métropolitaines à banque néo calédonienne.

Bien insister auprès de sa banque métropolitaine, certaines agences ne connaissent pas l'existence de cette possibilité, pourtant bien utile.

Pour les clients de la banque postale en métropole qui conserveront leur carte de crédit : le service certi-code ne fonctionnera pas avec un numéro de téléphone local. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec votre conseiller financier pour trouver une parade à ce problème.

ATTENTION : renseignez-vous auprès de votre banque quant aux frais bancaires demandés lors des opérations financières, de et vers la Nouvelle-Calédonie.

BCI : <https://www.bci.nc/> téléphones : agence Koumac : +687 25.53.77 ; agence Koné : +687 25.53.80 ; agence Bourail : +687 25.69.92

Société Générale : <https://www.sgcb.nc/> téléphones : agence Koumac : +687 25.79.85 ; agence Koné : +687 47.21.58 ; agence Bourail : +687 25.63.00

BNP Paribas : <https://www.bnpparibas.nc/> téléphones : agence Koumac : +687 25.85.31; agence Koné : +687 25.85.28

OPT : <https://www.opt.nc/> téléphones : agence Koumac : +687 20.23.20 ; agence de Koné : +687 20.22.50; agence Bourail : +687 44.70.55

3.5. VÉHICULES

Le régiment ou les unités isolées sont souvent situés à quelques kilomètres des logements familiaux. Il peut être bon de posséder deux véhicules en fonction de votre situation personnelle. Un deux-roues peut-être une solution à envisager, il y en a peu sur l'île la plupart étant à Nouméa. Demandez conseil à votre parrain.

En ce qui concerne les véhicules, il faut prendre en compte les distances pour se rendre à Nouméa (Koumac est situé à 365 kms de Nouméa, Koné à 265 kms et Bourail à 165 kms).

Il est donc souhaitable d'emmenner ou d'acheter sur place un véhicule fiable avec un petit peu d'espace pour les déplacements en famille, les courses, les valises. Le coffre de toit est une solution pratique surtout si vous optez pour des passages en campings lors de votre visite du caillou mais pas indispensable.

Par ailleurs, il est intéressant de pouvoir bénéficier de deux véhicules afin de permettre au conjoint d'être autonome. Ainsi, un véhicule « de brousse » et un petit véhicule citadin sont une bonne solution. L'acquisition ou l'emport d'un scooter ou quad peut aussi être envisagé dans le cadre des liaisons journalières domicile-travail.

Certaines personnes achètent leurs véhicules directement sur le territoire. Sur Nouméa, il y a de nombreux concessionnaires de véhicules neufs et occasions, mais on peut aussi acheter des véhicules sur la garnison.

Il peut être très intéressant de faire les démarches pour l'attribution d'un permis international, la demande est gratuite en métropole et payante en Nouvelle-Calédonie (utile pour les voyages à l'étranger, notamment en Nouvelle Zélande et Australie). À savoir que celui-ci vous sera validé pour une durée de 3 ans à compter de la date de délivrance.

Pour ceux souhaitant importer un véhicule, la taxation est complexe à calculer : rapprochez-vous de votre déménageur qui pourra faire effectuer le calcul pour vous par le transitaire sur place. (Exemple : en 2019 taxe d'importation du véhicule d'environ 800 € pour une Mégane de 2012).

Nous vous conseillons de préparer ce véhicule au séjour en vérifiant : pneus, amortisseurs,

courroie de distribution, etc. Il est possible que vous ayez du mal à trouver certaines pièces en fonction du modèle, vérifiez que votre type de véhicule ou marque soit bien représenté sur le territoire. Au débarquement du véhicule, les douanes vérifient l'état de propreté de celui-ci, votre déménageur vous demandera une facture de nettoyage par un professionnel dans les règles phytosanitaires nécessaires. Attention, les douanes sont très tatillonnes à ce sujet.

Un véhicule importé de métropole et qui a plus de cinq ans doit être homologué pour circuler en Nouvelle-Calédonie. Il devra passer un contrôle technique spécifique effectué par un technicien de la Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres (DI3T) à Koné ou à Nouméa, il vous remettra alors un document vous permettant l'obtention d'une carte grise du territoire.

Enfin, la conduite des véhicules du SMA nécessite de détenir le permis civil correspondant aux véhicules utilisés. Nous vous demandons de faire convertir tous vos permis avant d'arriver au régime si vous êtes détenteurs du permis militaire uniquement.

3.6. INFORMATIQUE, TÉLÉVISION ET TÉLÉPHONIE

Les communications par Internet avec la métropole sont possibles par l'intermédiaire de serveurs locaux (CAN'L, LAGOON, NAUTILE...).

Le débit, donné comme du « Haut débit », reste très correct. La fibre optique est en cours d'installation sur le territoire, Koumac pourrait être raccordé en 2021.

L'utilisation d'un onduleur est fortement conseillée, ainsi que les prises de courant parasurtenseur. Globalement, en Nouvelle-Calédonie, tous les matériels informatiques et vidéo existent mais sont très onéreux.

Il existe également des offres de TV par internet, CAN'L qui propose également la téléphonie gratuite vers les téléphones fixes en métropole, et aussi vers les portables (durée limitée selon les opérateurs).

La TNT est en place depuis 2010 et permet d'avoir toutes les chaînes du groupe France Télévision. Le décodeur TNT doit être de 4^e génération. Si tel n'est pas le cas, des décodeurs sont disponibles sur place.

Vous pouvez aussi vous abonner à CANAL SAT et bénéficier d'un large panel de chaînes.

Le téléphone portable reste très utile pour la sécurité surtout lors des grands trajets vers Nouméa et la couverture réseau est globalement bonne. Ne pas oublier de demander le code de déverrouillage PUK auprès de votre opérateur métropolitain. En effet, sans ce code, votre portable sera inutilisable sur le territoire.

Énormément d'informations circulent via le réseau Facebook, même pour les entreprises, beaucoup n'ont pas de site internet mais vous pourrez trouver les informations sur leurs pages Facebook.

Des groupes sont très actifs vous fourniront beaucoup d'informations et d'annonces pour du matériel/services : « VKP ANNONCES », « Noumea Expat » et sur invitation « Conjoint de militaires Nouméa et Nouvelle-Calédonie » et « Vente/échange PAM » (version 2021 en attente de création)...

Vous pouvez également utiliser certaines applications très populaires en Nouvelle-Calédonie, Maps.me (GPS et cartographie gratuite), Marées NC, Windy

Un autre site : <https://annonces.nc/> qui est le « Leboncoin » local mais est plutôt centré sur Nouméa.

3.7. MATÉRIEL DE SPORT

Le matériel de sport reste assez onéreux sur le territoire, mais vous trouverez pas mal de choses à Koné, Bourail, et à peu près tout à Nouméa (Décathlon, Sport NC, Marine corail, Equinoxe, STIM,...).

Il y a un magasin spécialisé de pêche / chasse sous-marine à Koumac, on trouve également le matériel basique dans les stations-service et les magasins de bricolage.

Prévoir des teeshirts anti UV pour toute la famille et des chaussures de baignade, les plages ne sont pas toutes de sable fin et contiennent beaucoup de corail mort. Vous pouvez emmener votre V.T.T, vélo de route ou V.T.C et suffisamment de lots de réparation (montage pneus type

kevlar conseillé).

Nota : les revêtements routiers sont en mauvais état mais la circulation en vélo reste possible sur les grands axes. L'équipement de sécurité et de signalisation est toutefois obligatoire (casque, lumière et gilet).

Les weekends sous tente sur les ilots ou sur certaines plages sont possibles, les tentes adaptées à la composition de la famille seront utiles. Un club de plongée sérieux est ouvert à Koumac et loue tout le matériel nécessaire (site « rêve bleu » Koumac).

3.8. BATEAU

Un certain nombre de militaires font l'acquisition d'un bateau pour profiter au mieux des possibilités qu'offre le lagon calédonien. Plusieurs types de bateau existent (rigide, semi-rigide, fibre, voilier, etc.) en fonction de ce que chacun recherche (balades en famille, pêche sous-marine, à la traîne, etc.). Un véhicule 4x4 est préférable afin d'être sûr de pouvoir mettre à l'eau facilement, crochet d'attelage indispensable.

Ces mises à l'eau se font au port ou à des endroits bien précis qui vous seront communiqués par les autres plaisanciers. L'entretien du bateau a un coût et les réparateurs peuvent se trouver éloignés en fonction du type de bateau. Le matériel d'accastillage est très onéreux et parfois difficile à trouver.

Le permis bateau, même s'il est conseillé, n'est pas obligatoire en Nouvelle-Calédonie. Assurer un bateau de plus de dix ans n'est pas possible avec certains assureurs, bien se renseigner avant l'achat.

3.9 CLIMAT

Il existe une grande amplitude de température au sein des saisons et entre les saisons. En hiver les matinales sont souvent proches des 10° C, l'ensoleillement fait remonter les températures vers 28-30°C. Koumac est réputé pour être très venté, été comme hiver. Koné et Bourail sont plus humides, il y pleut plus souvent. L'été, l'amplitude thermique est moindre et le taux d'humidité est très élevé, c'est aussi la saison des moustiques.

N'oubliez donc pas d'emmener des habits chauds (pulls, polaires,...) et des couettes car durant la saison fraîche (de juin à octobre) ils vous seront bien utiles.

4. CONTACTS UTILES

Adresses postales :

Vous n'aurez pas de boîtes aux lettres dans votre logement, votre adresse pour l'envoi du courrier sera les suivantes en fonction de votre lieu d'affectation.

RSMA-NC
BP 41
98 850 KOUMAC

RSMA-NC CFP2
BP 38
98 860 KONÉ

RSMA-NC CFP3
BP 88
98 870 BOURAIL

Téléphone
(00 687) 47 88 15

Mail fonctionnel : rsmanouvelle-caledonie.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Mail internet : gsma-nc@lagoon.nc

Président des officiers : po@rsma.nc

Président des sous-officiers : psa@rsma.nc

Président des engagés volontaire : pev@rsma.nc

ANNEXE 1 : GARNISON DE KOUMAC

1. SITUATION

Située à 365 km de Nouméa soit environ 4h de route, cette bourgade, de plus de 3 500 habitants, est entourée de quatre tribus et compte de nombreuses stations d'élevage. L'aérodrome se trouve à 4 km du rond-point central du village. Le massif de la Tiébaghi qui surplombe le village est un site minier de la Société le Nickel (S.L.N.) où un grand nombre des habitants de Koumac travaille.

Du point de vue du RSMA-NC, c'est la portion centrale du régiment, il y a deux compagnies présentes :

- La CCLI (compagnie de commandement de logistique et d'instruction) à laquelle appartient l'état-major et trois sections de formation initiale chargée de faire le 1^{er} mois de « classes » des stagiaires ;
- La 1^{er} CFP : compagnie de formation professionnelle ;
- Une antenne médicale.



2. HISTORIQUE

Le nom de Koumac est cité pour la première fois en 1846 par les missionnaires de Ballade, village situé sur la Côte Est. Le 24 juin 1846, monseigneur DOUARRE, évêque d'AMATA, achète un terrain situé à Koumac. Cette transaction est signée en présence des chefs coutumiers Oualaït, Bouarrate, Tombo et Manésaou et par les Révérends Pères Jumillon et Montrouzier.

La première installation de colons débute en 1863 par la création d'un "store" (magasin d'approvisionnement de brousse). La colonisation est ensuite suspendue jusqu'à la découverte de la mine de cuivre en 1875. A partir de 1900, les découvertes minières se succèdent surtout à Tiébaghi. Avec le transfert des services publics de Gomen, l'agglomération de Koumac devient une réalité officielle juste après la seconde guerre mondiale. En 1936, la population atteignait 500 habitants, 1 000 en 1976 et le dernier recensement de 2009 en dénombre 3 206.

Les premiers élans de développement se font avec l'exploitation industrielle du chrome sur le dôme de Tiébaghi. Viendra ensuite la création d'un centre de ravitaillement approvisionné fréquemment par le bateau "TOUR DE COTE".

Comme pour la plupart des communes de brousse, l'urbanisation se développe autour de l'axe de la RT1 avec de grandes villas enfermées dans la végétation. Le petit centre « commercial » adopte une architecture plus moderne et se situe en retrait sur la rue Georges Baudoux où la municipalité, les implantations de nombreux commerces et industries couvrent la plus grande partie des besoins. La création de la zone industrielle est officielle dès les années 90 et se poursuit actuellement.

3. LA VIE À KOUMAC

Koumac est un village de brousse où vivent environ 3 500 habitants, le village le plus proche se situe à environ une heure de route. Nouméa se trouve à 365 km de distance, ce qui sous-entend environ 4 heures de route, l'aller et le retour dans la journée est difficile. La circulation de nuit est proscrite du fait de la présence d'animaux (chevaux, cerfs, etc.), la rendant trop dangereuse. Koumac est donc un village éloigné de la province Nord.

Concernant le travail des conjoints, le village principalement rural ne propose pas beaucoup de possibilités. Il y a cependant plusieurs garderies pour les enfants dont deux conventionnées, il y a peu d'assistantes maternelles. Koumac se compose d'une petite communauté où tout le monde se connaît et où les rapports humains sont chaleureux.

Le village dispose d'un certain nombre de commodités, il y n'y a pas de grandes surfaces comme on peut le voir en métropole, bien souvent, il faut faire le tour de celle-ci pour trouver ce qu'on recherche.

Un travail de préparation pour cette nouvelle affectation est nécessaire. Il faut apprendre à gérer l'éloignement du fait de l'implantation de Koumac sur le territoire calédonien, mais aussi parce que, pour certains, ce séjour sera le premier où vous quitterez amis et famille. La distance avec la métropole est élevée, le décalage horaire important (**l'été en N-C +10 heures, l'hiver + 9 heures**) ce qui ne facilite pas les contacts immédiats. Les moyens de communication modernes et les bons conseils des « anciens » vous permettront de vous habituer rapidement à ce nouvel environnement. Lorsque vous aurez contact avec votre parrain et votre prédécesseur, demandez leurs ce qui est utile à Koumac et faites votre caisse maritime en fonction de leurs réponses et du logement qui vous sera attribué.

SANTÉ

Le Centre Hospitalier Paula THAVOAVIANON dispose d'un service d'urgence, d'un service de médecine, d'un centre mère enfant, d'un service de suite de soins et d'un service de psychiatrie. Il possède aussi un service de radiologie.

Les radiographies sont envoyées par mail à Nouméa pour interprétation. La réalisation d'échographies est possible par le chef de service des urgences.

Deux médecins généralistes, deux dentistes, trois ostéopathes et deux cabinets de kinésithérapie, une sage-femme, sont présents. Si besoin des médecins spécialistes se référer à partie « santé sur Koné (100 KMS) »

En dehors d'un psychiatre, il n'y a pas de médecin spécialiste permanent à Koumac. Une rotation de spécialistes est proposée par le centre hospitalier avec une fréquence variable.

La prise en charge des urgences pré hospitalières reste délicate en l'absence de SMUR. Les pompiers et les ambulances privées sont les seuls intervenants dans ce domaine.

Vous y trouverez également un dentiste, kiné, ostéopathe.

COMMERCES

Dans le village, il est possible de trouver tous les produits de première nécessité. Si les prix sont plus élevés qu'en métropole, les marchés locaux permettent de trouver fruits et légumes à des prix raisonnables selon les saisons. Koumac souffre de son éloignement mais la vie s'est organisée en conséquence et il est très facile de se faire livrer un panier de fruits et légumes chaque semaine. Il vous sera peut-être utile de passer par Koné ou Nouméa de temps en temps pour aller dans les magasins spécialisés ou grandes surfaces.

SÉCURITÉ

Une gendarmerie est implantée à Koumac et la mairie dispose d'un garde champêtre (équivalent à une police municipale). Il y a, comme dans toute agglomération, quelques vols à Koumac. Il ne faut pas perdre ses réflexes de métropole et continuer à ranger et sécuriser le matériel qui reste à l'extérieur de la maison car il s'agit principalement de vols d'opportunité réalisés la nuit.

Les chiens errants peuvent aussi créer des problèmes à certaines périodes de l'année. En règle générale les résidents conduisent prudemment dans le village, respectant le code de la route et

agissant avec courtoisie.

La vitesse sur les routes de Nouvelle-Calédonie est limitée à 110 km/h, compte tenu des dégradations de la chaussée causées par la rudesse du climat, cette vitesse n'est pas appropriée à tous les segments de route. Il faut être vigilant.

ENSEIGNEMENT

Koumac dispose d'une école maternelle, d'une école primaire et d'un collège.

Le lycée le plus proche est situé à Pouembout, au Sud de Koné soit à 1h15 de route à partir de Koumac (lycée agricole, technologique et enseignement général-filières d'enseignement général : S – E/S).

L'année scolaire est décalée, elle commence mi-février et se termine en décembre, le rythme scolaire se décrit de la façon suivante : 7 semaines d'école puis deux semaines de congés (voir site du vice rectorat).

LOISIRS

Voir le guide d'accueil de la mairie de Koumac. Il existe une MARINA également à Koumac qui permet de mettre à l'eau son bateau aisément et ainsi de profiter du lagon de Calédonie et rejoindre les ilots.

Une journée d'information se tiendra au RSMA-NC mi-septembre, vous pourrez y rencontrer les principaux clubs sportifs ou artistiques de la commune, le CSA, la mairie de Koumac.

www.mairie-koumac.nc

Le CSA

Activités sportives et artistiques proposées par le CSA année 2020-2021 :

- Section lapidaire ;
- Section sable ;
- Section couture (en recherche de responsable);
- Section VA'A / KAYAK ;
- Section équitation (un club hippique dynamique existe à proximité de la ville : la crinière);
- Section pétanque ;
- Section vélo,
- Section Trail.

Tout volontaire peut créer une section sans problème afin de faire partager sa passion.

Une présentation des activités CSA sera réalisée début septembre 2021 lors du forum des arrivants.



ANNEXE 2 : GARNISON DE KONÉ



1. SITUATION

Situé à 267 km de Nouméa, Koné est le chef-lieu de la province Nord. Il compte environ 8300 habitants et s'étend sur 373 km². Il est la capitale administrative de la province Nord et accueille aussi l'hôtel du président de la province Nord.

Entouré par 9 tribus, le village se trouve entre le massif du Koniambo, site sur lequel est prélevé le minerai de nickel, la plage de Foué, où des fouilles archéologiques ont mis à jour un site d'habitat austronésien (1000 av JC) et enfin la route transversale Koné-Tiwaka qui permet de se rendre vers l'Est.

Au nord de Koné, l'usine du nord de la société KNS à Vavouto offre de nombreuses retombées économiques, notamment sur la zone VKP (VOH-KONE-POUEMBOUT), malgré la conjoncture économique actuelle.

La ville de Koné connaît la plus grosse croissance de Nouvelle-Calédonie et continue de se développer. De nombreux projets continuent de fleurir dans Koné et dans la zone VKP particulièrement active ces dernières années. Il faut replacer cela dans le contexte calédonien, Koné et ses environs comptent environ 15 000 habitants (petite ville métropolitaine) mais on y trouve maintenant beaucoup plus de services et d'infrastructures facilitant le quotidien des familles.

Pour le RSMA-NC, KONE abrite la 2^e compagnie de formation professionnelle autonome en termes d'infrastructure (ordinaire et infirmerie).

2. HISTOIRE

Le bourg européen, érigé en municipalité en 1887, fut établi autour d'un poste militaire, créé en 1879 et aujourd'hui occupé par la gendarmerie. La mission catholique fut fondée en 1891, mais l'église ne date que de 1954. Koné est le centre administratif de la province Nord. De ce fait, le village accueille la délégation du Haut-commissariat pour la province Nord (Subdivision administrative Nord ou SAN). Entre Pouembout et Koné se dressent les bâtiments de style néo-mélanésien de l'assemblée et des bureaux de la province Nord.

3. TOURISME

ACTIVITES POSSIBLES

Balades à cheval (centres équestres) ; randonnées pédestres ; balades en canoë Kayak ; différents marchés de tribus, salle de sport, vols en ULM, plages.

La plage de Foué , même si elle n'incite pas à la baignade car elle est recouverte de brindilles et l'eau n'est pas toujours très claire mais elle permet la pratique de la planche à voile, stand-up paddle et du kite-surf (pour les confirmés). Il existe aussi une mise à l'eau en dur pour accès au Lagon.

RESTAURATION-HOTELLERIE

L'hôtel l'Hibiscus ; L'hôtel le Koniambo (chaîne des grands hôtels de Nouvelle Calédonie) ; L'hôtel l'Escale ; L'hôtel Pacifique Apartel ; L'hôtel le Colibri.

Restaurant Stone Grill; Snacks (roulottes); restaurant Container Café ; Restaurant/Pizzeria Mammamia.

Restaurant à emporter : La passion d'Esther, la villa Pizza

QUELQUES VISITES

Le mont Koniambo : pour vous y rendre, vous traverserez la tribu de Koniambo puis celle de Panaki et, plus loin encore, celle d'Atéou qui est particulièrement belle. Là, renseignez-vous pour vous rendre au Mont Koniambo et admirez la vue sur le lagon et les collines.

La "piste de la confiance" : à la sortie du village, vers le nord, vous pourrez découvrir la "piste de la confiance". C'est une ancienne voie ferrée de la mine qui date de 1914. Elle servait à l'évacuation du minerai extrait qui descendait par un système de téléphérique original ; c'était les wagons chargés qui descendaient qui faisaient remonter les vides.

La route transversale Koné-Tiwaka : elle commence au rond-point de la Province Nord. C'est une des plus belles routes du Territoire qui vous fera découvrir de magnifiques paysages et vous mènera aux tribus de Bopope, Netchaot ou Poindah.

Le Plateau de Thia est un mouvement de terrain situé au sud de Pouembout. L'accès au plateau se fait à pied, avec une zone de parking au pied du plateau. La piste est bonne mais avec un certain dénivelé. A éviter en cas de pluie (terrain glissant). Au sommet, vous aurez une magnifique vue sur les environs et le lagon.

Le mémorial de la plaine des Gaiacs est un site historique de la présence américaine lors de la seconde guerre mondiale notamment grâce à l'aérodrome implanté par les alliés. Le mémorial se situe au sommet d'un mouvement de terrain accessible en véhicule. De plus la vue sur le lagon, depuis le site du mémorial vaut le détour.

La plage de Pindaï est certainement la plage la plus proche et la plus belle de Koné (environ 30 à 40 min de Koné). D'autres sont plus rapidement accessibles mais ne vous offriront pas le même décor...

La plage de Gatope est une belle plage, proche de Koné, à l'entrée de Voh (environ 25 min de route), très pratique pour les enfants ou pour les activités nautiques. Présence de tables de pique-nique, et d'emplacements pour barbecue. Mise à l'eau en sable pour accès au Lagon.

4. SERVICES

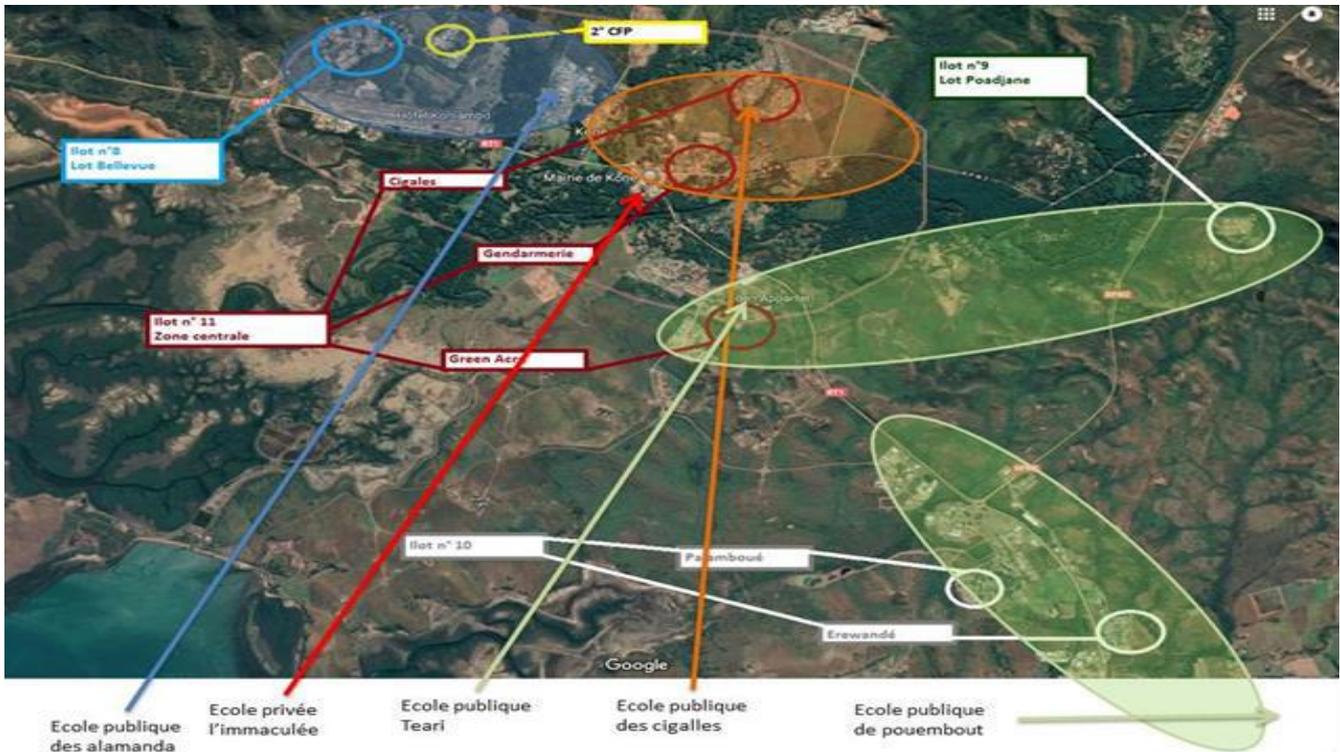
Au centre village de Koné, la crèche Epo de Natirz est conventionnée (ouverte en 2020). Elle offre les mêmes standards que les crèches métropolitaines.

ENSEIGNEMENT

La répartition des élèves dans écoles et collèges se fait en fonction du lieu de domicile sauf pour l'immaculée (cf carte ci-dessous). Un ramassage scolaire (public et privé) existe.

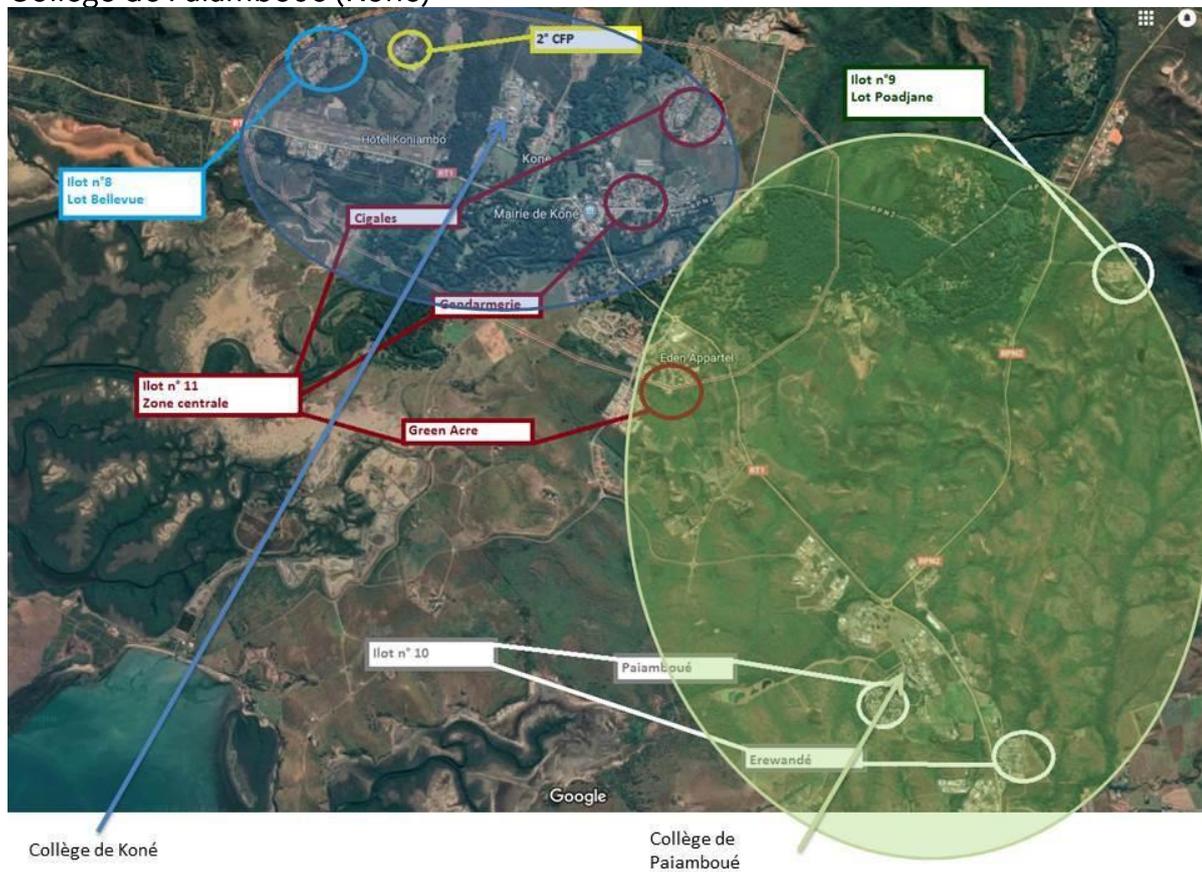
ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES :

- Écoles primaire les Allamandas
- École primaire les Flamboyants
- École primaire les Cigales
- École primaire Téari
- École privée Immaculée



COLLEGES :

- Collège de Koné
- Collège de Paiamboué (Koné)



LYCEE :

Lycée de Pouembout

BAC généraux

BAC pro (filiale agricole)

BTS DARC (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes)

UNIVERSITE :

Une antenne de l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) à ouvert en août 2020. La formation proposée sera une licence économie et gestion.

SANTE

Depuis novembre 2018, le Pôle Sanitaire du Nord a ouvert ses portes et est en mesure de prendre en charge les patients de la zone. Il s'agit d'un hôpital de proximité aux normes actuelles, desservant toute la province nord, avec les services suivants :

- Médecine polyvalente (dont hôpital de jour)
- Chirurgie générale et ambulatoire
- Maternité – gynécologie - puériculture
- Urgences et unité de surveillance continue
- Centre Médico-psychologique (psychologue, psychiatre, addictologie)
- Soins externes et consultations de médecine générale
- Cabinet dentaire

Des vacations spécialisées sont organisées à raison d'une fois par mois pour les spécialités suivantes :

Diététicienne-ORL-audiométriste-audioprothésiste-pédiatrie-podologue-rhumatologue.

En somme, ce nouvel hôpital est capable de couvrir la quasi-totalité des besoins de santé courants sans devoir se déplacer jusqu'à Nouméa. La maternité a déjà vu naître ses premiers bébés et le niveau de soins y est très bon.

Il existe aussi des cabinets libéraux au village ou maison de la Mutualité : 2 dentistes / 3 médecins généralistes / 1 ophtalmologue / Cardiologue / 1 sage-femme / 2 cabinets de masseurs-kinésithérapeutes / orthoptiste / infirmiers / ostéopathe

Autres : 2 laboratoires d'analyses / 3 pharmacies sur la zone VKP /1 opticien

Il n'y a pas d'orthodontiste à Koné. Il est nécessaire de se déplacer à Nouméa, à minima à Bourail pour la suite des soins.

COMMERCES

Globalement, Koné dispose de toutes les commodités d'une petite ville de métropole.

BANQUES : Banque Calédonienne d'Investissement et société générale (affiliées CASDEN qui donne prix aux fonctionnaires sur les frais de fonctionnement du compte) ; banque de Nouvelle-Calédonie ; BNP PARIBAS ; office des Postes et des télécommunications.

ASSURANCES : Groupama Axa Allianz ; TEGO (agence à Nouméa)

ALIMENTATION : Supermarché Leader-Price (Zone de Baco) ; Supermarché TEARI avec galerie commerciale, boulangerie, ... Supérettes en centre-ville (U Express avec boucherie, ;marché le samedi matin , boucherie, poissonnerie, Stations-services (toutes équipées de superettes ouvertes 7/7 et 24/24)

LOCATION / VENTES DE VOITURES

EUROPAR (réduction pour les militaires), Ford location, Point rouge, ADA, Hertz ; Parking du nord, Nord motors

DIVERS

Maison de la presse Quincailleries Coiffeurs, esthéticiennes, garages automobiles, auto-école,

aérodrome (liaisons aériennes à Nouméa-Magenta), Darty, Fly, First déco, Mr Bricolage, fleuriste, magasin de vêtements, de pêche, de chasse.

LOISIRS

CLUBS SPORTIFS

<https://www.province-nord.nc/sport/disciplines-sportives>

De nombreux clubs sportifs existent sur Koné et la zone VKP, cf lien ci-dessus qui vous permettra de trier les clubs par zone et/ou activité.

Le centre social de l'IGESA s'est délocalisé de la gendarmerie au SMA cette année, et propose des activités artistiques le mardi toute la journée et le jeudi matin au profit des conjoints.

Centre aquatique à Pouembout.

CULTURE

Cinéma (2 salles) ; médiathèque avec salle de spectacle ; bibliothèque ; Centre culturel proposant de nombreuses activités (expositions etc...)

5. LOGEMENT

La compagnie dispose sur son site de deux studios à destination des cadres célibataires.

Les familles sont logées dans des logements baillés (lotissement Bellevue, Poadjane, Green Acre et quelques logements épars entre Koné et Pouembout à retrouver plus haut sur les cartes des écoles) globalement de bonne facture.

6. PRATIQUE/UTILE :

Des offres internet Multiplay (internet et VOIP seulement, la TV est une offre à part) ont vu le jour et continuent à se développer. La fibre est en cours d'installation et est déjà présente dans certains quartiers de Koné. Toute la ville devrait être équipée en fibre en 2021. Pour les offres, voir opérateurs Can'l, Lagoon... (parrainage 1 mois offert + 5% de réduction avec le SMA).

La TV nécessite de souscrire à un abonnement à part (pas ou peu de chaînes en accès libre ni de TNT) à des opérateurs tel que Canal+ qui proposent différents bouquets (allant d'une dizaine à plus d'une centaine). Les chaînes nationales sont calées sur le rythme français mais avec 24h de retard.

Des offres 3G/4G sont maintenant disponibles sur les smartphones et le réseau fonctionne correctement. Il n'existe en revanche pas d'offre « illimitée ».

ANNEXE 3 : GARNISON DE BOURAIL

1. BOURAIL

Le « village » comme l'appelle les habitants de Bourail est composé d'environ 5 à 6000 habitants et est situé en province sud. Elle est située à 2 heures de route de Nouméa et à environ 2h30 de Koumac. Malgré l'expansion de la ville de Koné plus au nord de l'île, la ville de Bourail est encore appelée la capitale de la Brousse. À l'échelle de la métropole, Bourail est un village de moyenne montagne.

Et qui dit petit village, dit que tous arrivent à se connaître, au moins de vue... Ainsi, la fréquentation des *bourillais* constitue un excellent facteur d'intégration et de découverte des activités typiquement calédoniennes : chasse au cerf (prononcer *cerfe*), la pêche à la langouste, la chasse sous-marine, les balades à dos de cheval. Les mélanésiens de la tribu voisine de Pothé excellent dans les parties de criquet accompagnées d'un pique-nique de pain-marmite. D'autres vous feront découvrir volontiers, après avoir fait la traditionnelle coutume, leur mode de vie communautaire ou leur paradis terrestre fait de simplicité telle la pêche à l'écrevisse...

2. LES LOGEMENTS

Le RSMA-NC débuté son installation en 2020, nous continuons à nous implanter dans la ville. Une partie des familles est logée sur le camp de Nandaï appartenant au RIMAP-NC, à environ 10 kms au nord de Bourail. En effet, ce camp possède une « cité familles » composée de différents logements (maisons individuelles, mitoyennes ou appartements), située dans une zone calme et aérée et disposant de plusieurs aménagements voués aux familles (aires de jeux pour enfants, installations sportives).

Les autres logements sont situés sur la commune de Bourail et ses alentours, dans le secteur civil. Une bonne partie se situe à FSH un quartier calme composé de belles maisons. Les établissements scolaires et les commerces sont situés à proximité de la ville.

Caserne de Bourail



Le détachement du RSMA de Bourail s'est implanté sur une zone professionnelle du GIEP (centre de formation professionnelle pour adulte) qui est maintenant une zone mutualisée entre les deux entités. Celle-ci possède de nombreuses plateformes de formation professionnelle de très bonnes qualités. L'installation est toujours en cours en 2021 et des travaux de rénovation sont prévus jusqu'en 2025.

3. ENSEIGNEMENT :

Les établissements scolaires ne manquent pas sur Bourail :

Niveau primaire :

2 écoles primaires publiques : LES LYS D'EAU - LOUISE MICHEL.

1 école primaire privée : SAINT JOSEPH (maternelle / primaire).

Horaires du primaire :

- lundi, mardi, jeudi : 07h45 - 11h15 et 12h50 - 15h10.
- mercredi : 07h45 - 11h30.
- vendredi : 07h45 - 15h05.

Tenue pour l'école primaire privée : chaussures fermées (pas de tongs) + tee-shirt école.

La majorité des enfants des familles sont inscrits à l'école privés saint Joseph qui se situe à 300 mètres du détachement.

Niveau collège :

Un collège public : LOUIS LEOPOLD DJIET.

Un collège privé : SACRE CŒUR (tél : 44 11 09).

Horaires collège :

- tous les jours : 07h30 - 11h35 et 13h25 - 15h15.
- Possibilité d'ateliers : 15h15 - 16h15.

Fournitures : prévoir trousse + fournitures classiques (surligneur, blanco, gomme, colle, scotch, stylos, ciseaux, compas, équerre, rapporteur, règle plastique, feutres, crayons couleur, rouleau couvre-livre...) mais surtout calculatrice scientifique FX82.

Tenue pour le collège privé : chaussures fermées (pas de tongs) + pack vêtements haut école

Niveau lycée :

2 lycées professionnels : SAINT FRANCOIS D'ASSISE - PERE GUENEAU

Il n'y pas de lycée général. Il faut aller en Internat sur Nouméa ou Pouembout.

4. SANTÉ

Bourail dispose d'une pharmacie, d'un dispensaire, d'un laboratoire d'analyses et d'un centre de radiologie. Un certain nombre de spécialités médicales y est représenté sous forme de vacations : cardiologie, pneumologie, néphrologie, psychiatrie (rare) ; il existe également un cabinet de sage-femme libérale, 2 cabinets de kinésithérapie, des infirmiers libéraux. Son niveau est correct pour des soins non urgents ou peu spécialisés.

Pour les soins plus importants ou pour des rendez-vous spécialisés, on se rend à l'hôpital de Koné (1h15 de route) et de Nouméa (2h00 de route). Un orthodontiste est présent au village.

5. LES BANQUES

Deux agences bancaires sont implantées à Bourail : la Société Générale, la BCI (banque calédonienne d'investissement).

6. LES LOISIRS

À Bourail, vous trouverez en matière de sport et d'activités diverses :

- CSB : Club sportif bouraillais (badminton, cyclisme, tennis, va'a, tir à l'arc, rugby, course à pied, randonnées, trail,..)
- Arts martiaux: Bourail judo club, jujitsu, self-defense féminin, YMK club taekwondo Bourail, karaté club bouraillais.
- Danse : école de danse « Équilibre », association Setenta Familia Bourail, association danse country West.
- Musique : espace Pitit Son, école municipale de musique.
- Centre équestre l'Oxer, Big banana surf club, Hatha Yoga, Yoga air, Gym, Déva Bourail golf club, association des rodéos men de Bourail, Kart cross NC, Wahoo Bouraillais (pêche au gros), Bourail gun club (ball trap)
- Mais aussi : un club de scrabble, une bibliothèque et un cinéma.

7. LES « BONS PLANS » DE BOURAIL

COMMERCE :

Bourail offre de nombreuses possibilités, tant par ses commerces que par les loisirs proposés. Ce petit bourg dispose de l'essentiel pour faire vivre correctement des familles :



ACTIVITES :

À Nandaï :

- Activités du CSA des FANC (forces armées de NC) : le camp dispose d'une section multi-activités qui permet de pratiquer : piscine, salle musculation, kitesurf, wakeboard, sports nature, va'a.
- Activités IGESA (toute la semaine sauf WE et jours fériés) pour des activités manuelles encadrées par une animatrice IGESA : couture, encadrement, peinture sur porcelaine, décorations diverses, ...

- LE CAMP DE NANDAÏ

Situé à environ 10 kilomètres de Bourail en direction de Koumac, le camp de Nandaï est occupé par le RIMaP-NC. Environ 20 personnels en mission longue durée et une compagnie tournante en mission de 4 mois. Les familles vivant sur le camp bénéficient facilement des quelques loisirs, en particulier pour les activités sportives avec différentes infrastructures telles que des terrains de volley, multisport, tennis, la piscine et la salle de musculation, ainsi que les parcours de footing. C'est une particularité du camp de Nandaï : les activités « militaires » côtoient fréquemment les activités « familles et/ou civiles ».



La piscine du camp après sa rénovation en 2008.
Elle est ouverte depuis 2020.

En partant vers le littoral, vous trouverez du plus près au plus loin et dans la même direction:

La plage de la Roche Percée.

Grande plage de sable gris/noir située à 20 minutes du camp. Seul endroit de la Nouvelle Calédonie où les vagues ne se fracassent pas sur la barrière de corail mais viennent s'échouer sur une plage. Excessivement chaude l'été, cette plage est très agréable en saison fraîche. De nombreux calédoniens s'y baignent, y font du surf ou du paddle malgré la présence à l'extrémité de la plage de la sortie de la rivière Néra et de sa mangrove qui voit fréquemment des requins bouledogues venir s'y aventurer. Cette plage est aussi un lieu de ponte important des tortues où les périodes des naissances font l'objet d'une protection et de visites guidées.

Vous y trouverez aussi un snack et une pizzeria, un « bar » de plage, un centre de plongée et quelques randonnées à faire.

Dans la rivière La Néra, deux mises à l'eau (wharf) existent pour ceux qui possèdent un bateau. L'océan se trouve dès la sortie de La Néra et l'Île Verte et sa magnifique plage de sable blanc fin, à l'entrée du lagon Sud de Bourail, n'est qu'à 15-20' de navigation.

Le domaine de Déva.

Ce vaste domaine qui longe toute la plage de Poé (commune de Bourail) est orienté vers le tourisme et les loisirs avec de nombreux circuits de VTT et de randonnées pour tous les niveaux, un golf de 18 trous et un parcours sportif.

Le Sheraton.

L'ouverture en juillet 2014 d'un hôtel 5 étoiles sur le domaine de Déva, le Sheraton, a complété les activités de loisirs que proposait la région. Les prix sont un peu excessifs mais cela complète agréablement les autres activités plus

« broussardes » avec des activités plus « haut de gamme » notamment avec un restaurant, une piscine et un centre aérobie.

La plage de Poé.

Le lagon à Bourail a la particularité d'être très proche de la côte, à la différence de l'immense majeure partie de l'île. Situé toutefois à 3-4 km, il est constitué de différentes parties qui donnent des zones de couleur distinctes au lagon :

- 1 zone mi- sable blanc vaseux, mi- sol dur corallien, recouvert d'algues donnant une couleur très sombre sur une distance de 50 à 300 m selon les endroits. Une grande partie est à l'air libre lors de la marée basse.
- 1 zone de couleur bleue claire profonde de 1 à 2 m, de 300 à 500 m de large avec du sable blanc granuleux, qui dispose de quelques « patates » ou groupe de « patates » de corail decelà.
- 1 zone bleue intense constituée de sable blanc fin, profonde de plus de 2 m sur 500 à 800 m, dans laquelle il est fréquent de croiser des raies, des tortues.
- 1 zone corallienne marron sur laquelle viennent s'échouer les vagues face au large. C'est LA zone « habitée » du lagon de Poé où la faune marine prospère.

Quelques activités de loisirs, peu nombreuses mais variées, sont offertes le long de cette plage : camping (y compris sauvage) : bateau fond de verre, kitesurf, paddle, kayaks, planche à voile, voile, jets ski, 2 « bars » de plage...



TROMBINOSCOPE RSMA-NC



Mme WILLEM
Assistante sociale

Les présidents de catégorie



CBA MALAVALLIX
président des sous-officiers



ADC GRUART
président des sous-officiers



CCI IKAKULA
président des engagés volontaires



LCL PAUL
chef de corps



LCL CALAMBA
commandant en second



CBA DONAT
officier supérieur adjoint



CBA de MAROLLES
chef d'antenne Mission du SMA

Les CDU



CNE SIMONET
CDU CCI



CNE LECLERC
CDU 1^{er} CFP



CNE CARLOT
CDU 2nd CFP



CNE RAUDIN
CDU 3rd CFP

Les chefs de service



LCL CHOPARD
directeur des opérations



CNE ABELARD
chef du BGP



CCI PAULUS
directeur administratif et financier



CNE GLASSER
directeur de la maintenance et logistique



CBA MALAVALLIX
directeur des travaux d'infrastructure



ADC GRUART
directeur du cercle maître



médecin chef du SMU

A RETENIR :

DECALAGE HORAIRE :

Heure de France + 9H en été (de métropole) et + 10h en hiver (métropole)

Exple : En hiver quand il est 20H00 en métropole, il est 06H du matin en Nouvelle-Calédonie.

Cet élément est à prendre en compte impérativement si vous voulez établir un contact téléphonique.

Votre parrain désigné par les présidents de catégorie prendra contact avec vous si ce n'est pas déjà fait. Il est votre relai vers le régiment et préparera au mieux votre arrivée. Vous pouvez lui poser toutes les questions, il tentera d'y répondre.

L'affectation logement est un sujet sensible et un facteur essentiel de la réussite de votre mission longue durée, sachez que le régiment y apporte une attention particulière et fera le maximum pour vous.

Le parc immobilier n'est pas similaire à celui de métropole comme vous pouvez vous en douter.

La commission logement devrait avoir lieu en avril : L'objectif étant que vous ayez une vision aussi claire que possible de votre futur logement avant le départ de votre caisse maritime.

La fiche logement doit être aussi précise que possible et le régiment prendra en compte votre demande de CPG pour avoir une idée précise de votre composition familiale arrivant sur le territoire.

Nous vous souhaitons bon courage pour la préparation de ce grand voyage et vous disons à bientôt sur le caillou.

